



Déclassifié¹

AS/Soc (2018) PV 01 add2_rev

18 avril 2018

Fsocpv01add2rev_2018

Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Procès-verbal révisé

de l'audition sur « La sûreté et la sécurité nucléaires en Europe », qui s'est tenue le 25 janvier 2018, à Strasbourg, de 14h20 à 15h20

En vue du rapport actuellement en préparation sur « La sûreté et la sécurité nucléaires en Europe » (rapporteuse : M^{me} Emine Nur Günay, Turquie, CE), la commission a tenu une audition à laquelle ont participé:

- M. Yves Desbazeille, Directeur général de FORATOM ;
- M. Jean Barbaud, Directeur du programme ENISS (*European Nuclear Installations Safety Standards Initiative*) de FORATOM.

M. Leite Ramos, premier vice-président, déclare l'audition ouverte et souhaite la bienvenue aux participants. Il rappelle que la commission a tenu la première partie de l'audition lors de sa réunion du 6 décembre 2017 avec des représentants de la Commission européenne et de Greenpeace ; le procès-verbal de cette audition a été déclassifié par la commission lundi dernier. Étant donné que le représentant de l'Agence pour l'Énergie Nucléaire (AEN) a dû annuler sa participation à la présente audition, il a été convenu qu'une réunion d'information distincte serait organisée ultérieurement pour la rapporteure dans les locaux de l'AEN à Paris (sous réserve de la disponibilité des fonds). **M. Leite Ramos** excuse M^{me} Günay, rapporteure, qui est dans l'impossibilité d'être présente à l'audition du fait d'une évolution majeure de la situation politique dans son parlement, laquelle l'oblige à rentrer en Turquie plus tôt que prévu. Lundi dernier, la commission a autorisé la rapporteure à effectuer une visite d'information auprès de l'AIEA (Agence Internationale de l'Énergie Atomique), sous réserve de la disponibilité des fonds, et a demandé une prolongation du renvoi pour rapport jusqu'à la fin de l'année. Les experts de FORATOM, qui sont présents, sont au courant des échanges qui ont eu lieu au sein de la commission et vont présenter le point de vue de l'industrie européenne de l'énergie nucléaire. Ils répondront aux questions après leur intervention.

M. Desbazeille dresse d'abord un panorama de l'industrie nucléaire européenne dont il souligne la contribution à l'économie européenne. En 2017, 129 réacteurs étaient en activité (dont un réacteur qui a été fermé en Allemagne fin 2017) dans l'Union européenne représentant 27 % de la production électrique et environ 800 000 emplois. FORATOM regroupe 15 associations nationales du nucléaire (y compris celles de deux pays hors UE, la Suisse et l'Ukraine), soit près de 800 entreprises. Concernant la sécurité nucléaire, c'est la définition de l'AIEA qui sert de référence : « mesures visant à empêcher et à détecter un vol, un sabotage, un accès non autorisé, un transfert illégal ou tout autres actes malveillants mettant en jeu des matières nucléaires et autres matières radioactives ou les installations associées, et à intervenir en pareil cas ». En outre, les recommandations de l'AIEA, sa Convention sur la protection des matières nucléaires, ainsi que toute une série de guides techniques (comprenant des standards sur la cybersécurité), de services, de formations, d'examen par des pairs et de fréquentes rencontres internationales contribuent à renforcer la capacité des États à réduire la vulnérabilité de leurs installations nucléaires.

Au niveau de l'UE, il n'existe pas de réglementation spécifique sur la sécurité nucléaire, mais l'ensemble des États membres de l'UE et des parties au traité Euratom sont parties contractantes à la Convention de l'AIEA.

¹Le procès-verbal révisé a été approuvé et déclassifié par la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable lors de sa réunion du 23 avril 2018 à Strasbourg.

En 2004 est née l'ENSRA (Association européenne des autorités de sécurité nucléaire) ; elle se veut un lieu d'échanges confidentiels d'informations et d'expériences en termes de sécurité nucléaire. En 2011-2012, parallèlement à la réalisation de tests de résistance, un groupe ad hoc sur la sécurité nucléaire a été constitué. Chaque pays de l'UE dispose de son propre régime de sécurité sur la base de l'évaluation des « menaces de référence » et des principes de « défense en profondeur » (prévention, détection, réponse et procédures d'atténuation/de rétablissement). Les organismes de sécurité nationaux délèguent souvent certaines responsabilités aux exploitants d'installations nucléaires, aux autorités de sûreté ainsi qu'à des ministères/services spécialisés. La responsabilité des exploitants englobe une politique de protection du site, un modèle pour la protection physique du site et des mesures pour organiser le transport des matières nucléaires en provenance et à destination des installations nucléaires.

M. Barbaud décrit la mission de l'initiative ENISS, dont les membres proviennent des mêmes pays que ceux de FORATOM mais qui est uniquement composée d'exploitants nucléaires, en faveur de la sûreté nucléaire. Dans ce but, l'ENISS est un espace d'interaction entre les exploitants d'installations nucléaires et les autorités de sûreté, les prestataires de service et de multiples parties prenantes (principalement des régulateurs comme la WENRA (Association des autorités de sûreté nucléaire des pays d'Europe de l'Ouest), l'AIEA, la Commission européenne, EUR et l'Association Nucléaire Mondiale / CORDEL (le groupe de travail sur la coopération en matière d'évaluation et d'autorisation des conceptions de réacteurs)). Des efforts particuliers ont été déployés dans le domaine de l'harmonisation des règles de sûreté nucléaire à travers l'Europe. Comme pour la sécurité nucléaire, c'est la définition de la sûreté nucléaire de l'AIEA qui sert de référence : « l'obtention de conditions d'exploitation correctes, la prévention des accidents ou l'atténuation de leurs conséquences, avec pour résultat la protection des travailleurs, du public et de l'environnement contre des risques radiologiques indus ». L'AIEA a élaboré un ensemble cohérent de normes de sûreté qui va des aspects fondamentaux aux recommandations et à des lignes directrices.

En Europe, l'harmonisation des règles progresse vite, en particulier dans les pays de l'UE, et ce alors même que la sûreté nucléaire est du ressort des États. Les dernières initiatives en matière d'harmonisation sont celles de la Commission européenne (comme, par exemple, pour la prévention des accidents et la gestion des rejets radioactifs), de la WENRA (concernant les objectifs de sûreté pour les nouveaux réacteurs et les niveaux de référence pour les réacteurs existants) et des industriels (sur les spécifications pour les nouveaux réacteurs par l'intermédiaire d'EUR, un organisme regroupant les exploitants nucléaires). Conformément aux obligations de contrôle périodique de sûreté de l'UE, des vérifications de conformité et des mises à jour des installations sont effectuées au moins tous les 10 ans. Après l'accident de Fukushima, des tests de résistance supplémentaires ont été menés sur tous les réacteurs dans les pays de l'UE et dans plusieurs pays hors UE (aucun réacteur n'a été arrêté suite à ces tests, mais des opérations d'amélioration de la sûreté ont été lancées), des modifications ont été apportées pour augmenter la résistance face à des risques externes et les normes de sûreté ont été révisées.

[La présentation PowerPoint complète de MM. Desbazeille et Barbaud est disponible (en anglais uniquement) sur l'extranet de l'APCE.]

M. Masiulis indique que si l'on veut tirer les leçons du passé (Tchernobyl et Fukushima), il faut constater que certains types de réacteurs nucléaires sont intrinsèquement moins sûrs. Cela pose la question, du point de vue des droits de l'homme, de la façon de gérer la situation lorsqu'un pays voisin décide de construire une centrale nucléaire sans véritable consultation de la population concernée. Ainsi, un éventuel accident dans la centrale d'Ostrovets, actuellement en construction au Bélarus, toucherait la capitale lituanienne (où vit un tiers de la population du pays). Qui serait responsable de l'évacuation et qui paierait pour les dégâts causés ?

M. Marschall fait référence à la zone près de Fessenheim, où se trouve le plus vieux réacteur nucléaire de France, dont le fonctionnement et la fermeture prévue sont un sujet de préoccupation pour la population allemande de l'autre côté de la frontière. Il semblerait que les résultats des tests de résistance n'aient été communiqués qu'aux autorités des pays dans lesquels se trouvent les réacteurs ; cependant, les autorités compétentes des pays voisins devraient également avoir accès à ces informations. Il est aussi important de connaître la teneur de la responsabilité des exploitants d'installations nucléaires en cas d'accident, par exemple, quand une évacuation est nécessaire.

M^{me} McCarthy se demande quelles seront les conséquences du Brexit en ce qui concerne la participation britannique au traité Euratom.

M. Poderys insiste sur l'inquiétude que suscite la construction de la centrale nucléaire d'Ostrovets, qui se fait en violation de nombreuses conventions internationales, comme la Convention d'Aarhus (sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière

d'environnement) et celle d'Espoo (sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière).

M. Thiéry souhaite savoir qui décide de la fermeture d'une centrale nucléaire et comment se répartissent les prises de décisions entre les différents acteurs lors d'accidents.

M. Cazeau s'interroge sur les différentes étapes de la prise d'une décision de fermeture définitive d'une centrale nucléaire.

Le Président pose la question des investissements nécessaires pour garantir la réalisation des travaux d'amélioration en matière de sûreté, en particulier concernant les piscines de stockage du combustible.

M. Barbaud explique que les normes de sûreté nucléaire européennes sont souvent plus contraignantes que les normes de référence de base définies par l'AIEA. Une illustration de cette affirmation a été donnée séparément. En principe, une centrale nucléaire peut être fermée immédiatement en cas de nécessité ; néanmoins, de trois à quatre ans peuvent être nécessaires afin de garantir la fermeture définitive de la centrale et de commencer les travaux de démantèlement, lesquels dureront plusieurs décennies, ou 15 ans tout au moins. Normalement, la décision de fermer les réacteurs les plus anciens est prise par les exploitants, dans certains cas après un contrôle périodique de sûreté (CPS) (lequel comprend une évaluation de la sûreté des composants, car certains composants ne peuvent être remplacés) et une analyse de la performance de la centrale tout au long de sa vie. Le CPS prévoit également un examen des améliorations possibles afin de répondre aux derniers objectifs de sûreté. Dans certains cas, une injonction visant à l'arrêt d'un réacteur peut être émise. Concernant la gestion des situations d'urgence dans les centrales nucléaires, la responsabilité de l'État est illimitée, y compris pour l'indemnisation. Pour ce qui est de la centrale d'Ostrovets, l'ENISS a eu connaissance d'un incident sur le site de construction qui a provoqué la chute de plusieurs mètres de haut de la cuve du réacteur, et des mesures qui ont été prises pour installer une nouvelle cuve pour le réacteur.

M. Desbazeille estime que toute question du lien entre droits de l'homme et sûreté et sécurité nucléaire peut être débattue par des organes politiques, mais que cela dépasse la compétence de FORATOM. Cependant, les acteurs de l'industrie européenne suivent attentivement les aspects techniques des travaux de construction sur le site d'Ostrovets et la WANO (Association mondiale des exploitants nucléaires) scrutera le processus de mise en service du réacteur, suivant en cela son processus interne normal. Les contrôles par les pairs de chaque centrale ne sont pas rendus publics. Dans le cas de Fessenheim, les tests de résistance ont été menés avec succès, d'où la poursuite de l'exploitation de cette centrale. D'une façon générale, des enseignements essentiels ont été tirés partout dans le monde des accidents de Tchernobyl et Fukushima. Compte tenu de ce qui précède, et des principales caractéristiques du traité Euratom, le Royaume-Uni devrait coller au plus près aux principes de sûreté compris dans le traité Euratom, et le risque qu'il abaisse le niveau de sûreté nucléaire est très faible car celui-ci reprend de nombreux principes de l'AIEA, dont le Royaume-Uni est membre. Concernant la sûreté des piscines de stockage du combustible, l'entreprise française EDF n'a pas reçu le rapport complet de Greenpeace mais un autre organe de régulation (l'IRSN, l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire) a vu le rapport et est déjà au courant des signalements. En réalité, de nombreuses opérations visant à améliorer la sécurité ont été mises en place de manière discrète après les attentats du 11 septembre 2001 et d'autres mesures sont progressivement mises en œuvre dans le cadre de la politique de sécurité nationale.

M. Masiulis insiste sur le fait que le rapport en question devra traiter des implications en termes de droit de l'homme. Étant donné que la sûreté et la sécurité nucléaires doivent être garanties par les États, il sera important d'auditionner des représentants officiels sur la situation de la centrale d'Ostrovets comme l'avait proposé au départ la rapporteure.

Le Président résume les débats, qui ont été dûment enregistrés afin que tous les commentaires et toutes les suggestions soient transmis à la rapporteure. Il remercie ensuite chaleureusement les experts d'avoir partagé leurs connaissances et répondu aux questions des membres. La commission aura, en effet, la lourde tâche de se prononcer, du point de vue politique et technique, sur cette question hautement sensible pour les États membres. C'est la raison pour laquelle la rapporteure doit poursuivre son travail en établissant des contacts directs avec l'AIEA et l'AEN.

En conclusion, la commission **autorise** la rapporteure à effectuer une visite d'information auprès de l'AEN (sous réserve de la disponibilité des fonds).

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development
Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

List of presence / Liste de présence

Chairperson / Présidente :

Mr Stefan SCHENNACH		Austria / Autriche
---------------------	--	--------------------

Vice-Chairpersons / Vice-Présidents :

M. Luís LEITE RAMOS		Portugal
Ms Carina OHLSSON		Sweden / Suède
Mr Ertuğrul KÜRKCÜ		Turkey / Turquie

Mr Tritan SHEHU	Albania / Albanie	ZZ...
M. Víctor NAUDI ZAMORA	Andorra / Andorre	Ms Judith PALLARÉS
M. Mikayel MELKUMYAN	Armenia / Arménie	Ms Karine ATSEMYAN
Mr Franz Leonhard ESSL	Austria / Autriche	Mr Roman HAIDER
Mr Stefan SCHENNACH	Austria / Autriche	Ms Doris BURES
Ms Sevinj FATALIYEVA	Azerbaijan / Azerbaïdjan	Mr Vusal HUSEYNOV
Ms Ganira PASHAYEVA	Azerbaijan / Azerbaïdjan	Ms Ulviyye AGHAYEVA
Mme Sabine de BETHUNE	Belgium / Belgique	M. Damien THIÉRY
M. Stefaan VERCAMER	Belgium / Belgique	Ms Petra De SUTTER
Mme Milica MARKOVIĆ	Bosnia and Herzegovina / Bosnie- Herzégovine	ZZ...
Mr Nikolay ALEKSANDROV	Bulgaria / Bulgarie	Mr Krasimir BOGDANOV
Ms Aneliya KLISAROVA	Bulgaria / Bulgarie	ZZ...
Ms Marijana BALIĆ	Croatia / Croatie	Mr Mihael ZMAJLOVIĆ
Ms Stella KYRIAKIDES	Cyprus / Chypre	Ms Christiana EROKROITOU
Ms Zdeňka HAMOUSOVÁ	Czech Republic / République tchèque	ZZ...
Mr Jaroslav KYTÝR	Czech Republic / République tchèque	ZZ...
Ms Aaja Chemnitz LARSEN	Denmark / Danemark	Ms Christina EGELUND
Mr Jaak MADISON	Estonia / Estonie	Ms Marianne MIKKO
Ms Anne KALMARI	Finland / Finlande	Ms Anne LOUHELAINEN
M. Bernard CAZEAU	France / France	M. François GROSIDIER
Mme Marie-Christine DALLOZ	France / France	Mme Sophie AUCONIE
Mme Jennifer DE TEMMERMAN	France / France	M. Yves DANIEL
Mme Nicole TRISSE	France / France	M. Bertrand BOUYX
Mr Dimitri TSKITISHVILI	Georgia / Géorgie	Ms Irina PRUIDZE
Ms Sybille BENNING	Germany / Allemagne	Mr Matern von MARSCHALL
Mr Andrej HUNKO	Germany / Allemagne	Ms Katrin WERNER
Mr Ulrich OEHME	Germany / Allemagne	Mr Stefan RUPPERT
Mr Volkmar VOGEL	Germany / Allemagne	Ms Doris BARNETT
Ms Nina KASIMATI	Greece / Grèce	Mr Dimitrios KAMMENOS
Mr Evangelos MEIMARAKIS	Greece / Grèce	M. Konstantinos TZAVARAS
Ms Márta DEMETER	Hungary / Hongrie	Mr Gábor HARANGOZÓ
Mr Márton GYÖNGYÖSI	Hungary / Hongrie	Ms Mónika BARTOS
Mr Bergþór ÓLASON	Iceland / Islande	Mr Birgir THÓRARINSSON

Mr Joseph O'REILLY	Ireland / Irlande	Mr Rónán MULLEN
Ms Maria Teresa BERTUZZI	Italy / Italie	Ms Eleonora CIMBRO
Ms Nunzia CATALFO	Italy / Italie	Ms Cristina DE PIETRO
Mr Giuseppe GALATI	Italy / Italie	Mr Francesco Maria AMORUSO
Ms Laura PUPPATO	Italy / Italie	Ms Adele GAMBARO
M. Andris BĒRZINŠ	Latvia / Lettonie	Ms Inese LAIZĀNE
Ms Susanne EBERLE-STRUB	Liechtenstein / Liechtenstein	ZZ...
Mr Virgilijus PODERYS	Lithuania / Lituanie	Mr Kęstutis MASIULIS
Mme Martine MERGEN	Luxembourg / Luxembourg	Mme Françoise HETTO-GAASCH
Mr Etienne GRECH	Malta / Malte	Ms Rosianne CUTAJAR
Mr Valeriu GHILETCHI	Republic of Moldova / République de Moldova	Mme Valentina BULIGA
M. Jean-Charles ALLAVENA	Monaco / Monaco	M. Eric ELENA
ZZ...,	Montenegro / Monténégro	ZZ...
Ms Reina de BRUIJN-WEZEMAN	Netherlands / Pays-Bas	Mr Mart van de VEN
Mr Henk OVERBEEK	Netherlands / Pays-Bas	Ms Lilianne PLOUMEN
Ms Silje HJEMDAL	Norway / Norvège	Ms Emilie Enger MEHL
Mr Wojciech BAKUN	Poland / Pologne	Mr Krzysztof PASZYK
Ms Margareta BUDNER	Poland / Pologne	Mr Cezary TOMCZYK
Mr Andrzej WOJTYŁA	Poland / Pologne	Ms Agnieszka POMASKA
Mme Edite ESTRELA	Portugal / Portugal	ZZ...
M. Luís LEITE RAMOS	Portugal / Portugal	ZZ...
Mr Liviu Ioan Adrian PLEȘOIANU	Romania / Roumanie	ZZ...
M. Cezar Florin PREDA	Romania / Roumanie	M. Viorel Riceard BADEA
Mr Ionuț-Marian STROE	Romania / Roumanie	Ms Oana-Mioara BÎZGAN-GAYRAL
Mr Roger ZAVOLI	San Marino / Saint-Marin	Ms Vanessa D'AMBROSIO
Ms Elvira KOVÁCS	Serbia / Serbie	Ms Dubravka FILIPOVSKI
Mr Aleksandar ŠEŠELJ	Serbia / Serbie	Mr Miljan DAMJANOVIĆ
Mr Ján MAROSZ	Slovak Republic / République slovaque	Ms Renáta KAŠČÁKOVÁ
Mr Jan ŠKOBERNE	Slovenia / Slovénie	Mr Andrej ŠIRCELJ
M. Pedro AGRAMUNT	Spain / Espagne	M. Ovidio SÁNCHEZ
Ms Melisa RODRÍGUEZ HERNÁNDEZ	Spain / Espagne	Ms Ángela BALLESTER
M. Jaime GONZÁLEZ TABOADA	Spain / Espagne	Ms Pilar LUCIO
Ms Carina OHLSSON	Sweden / Suède	Ms Eva-Lena JANSSON
Mr Markus WIECHEL	Sweden / Suède	Ms Annicka ENGBLOM
Mr Hannes GERMANN	Switzerland / Suisse	M. Jean-Pierre GRIN
Mme Liliane MAURY PASQUIER	Switzerland / Suisse	M. Filippo LOMBARDI
Mr Nikola POPOSKI	"The former Yugoslav Republic of Macedonia" / "L'ex-République yougoslave de Macédoine"	Mr Antonijo MILOSHOSKI
Ms Emine Nur GÜNAY	Turkey / Turquie	Mr Suat ÖNAL
Mr İlhan KESİCİ	Turkey / Turquie	M. Haluk KOÇ
Mr Ertuğrul KÜRKÇÜ	Turkey / Turquie	Ms Filiz KERESTECİOĞLU DEMİR
Ms Leyla ŞAHİN USTA	Turkey / Turquie	Mr Cemalettin Kani TORUN
Mr Oleksandr BILOVOL	Ukraine / Ukraine	Mr Vladyslav GOLUB
Mr Serhii KIRAL	Ukraine / Ukraine	Mr Boryslav BEREZA
Mr Viktor VOVK	Ukraine / Ukraine	Mr Oleksii GONCHARENKO
Mr John HOWELL	United Kingdom / Royaume-Uni	Mr Colin CLARK
Baroness Doreen MASSEY	United Kingdom / Royaume-Uni	Mr Conor McGINN
Ms Kerry McCARTHY	United Kingdom / Royaume-Uni	Ms Maggie THROUP
Mr John PRESCOTT	United Kingdom / Royaume-Uni	Lord Don TOUHIG

OTHER PARLIAMENTARIANS / AUTRES PARLEMENTAIRES

PARTNERS FOR DEMOCRACY / PARTENAIRES POUR LA DEMOCRATIE

Mr / M. Allal AMRAOUI

Morocco / Maroc

EMBASSIES / PERMANENT REPRESENTATIONS AND DELEGATIONS
AMBASSADES / REPRESENTATIONS ET DELEGATIONS PERMANENTES

Ms / Mme Iwona Marczyk-Stępniewska, Deputy to Permanent Representative, Political Division, Permanent Representation of Poland to the Council of Europe / *Ajointe du Représentant Permanent, Division politique, Représentation permanente de la Pologne auprès du Conseil de l'Europe* ;

Mr / M. Paruyr HOVHANNISYAN, Permanent Representative, Permanent Representation of Armenia to the Council of Europe / *Représentant Permanent, Représentation permanent de l'Arménie auprès du Conseil de l'Europe* ;

Ms / Mme Astghik BALDRYAN, Deputy to the Permanent Representative, Permanent Representation of Armenia to the Council of Europe / *Ajointe du Représentant Permanent, Représentation permanente de l'Arménie auprès du Conseil de l'Europe* ;

Ms / Mme Laima JUREVIČIENĖ, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary / Permanent Representative, Permanent Representation of Lithuania to the Council of Europe / *Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire / Représentant permanent, Représentation permanente de la Lituanie auprès du Conseil de l'Europe* ;

SECRETARIAT OF DELEGATION OR OF POLITICAL GROUP /
SECRETARIAT DE DELEGATION OU DE GROUPE POLITIQUE

Ms / Mme Francesca ARBOGAST, Secretary of the Social Democrats and Greens Group / *Secrétaire du groupe social-démocrate et des Verts* ;

Ms / Mme Laura ŠUMSKIENĖ, Senior Advisor, Lithuanian delegation to PACE / *Conseiller principal, délégation lituanienne à l'APCE* ;

Ms / Mme Ana Maria GUAPO, Parliamentary Advisor, Portuguese delegation to PACE / *Conseiller parlementaire, délégation portugaise à l'APCE* ;

Ms / Mme Ingrid HØDNEBØ, Delegation Secretary, Norwegian delegation to PACE / *Secrétaire de délégation, délégation norvégienne à l'APCE*.

EXPERTS

Mr / M. Yves DESBAZEILLE, Director General of FORATOM / *Directeur général de FORATOM*

Mr / M. Jean BARBAUD, Director of FORATOM's ENISS (European Nuclear Installations Safety Standards Initiative) programme / *Directeur de l'ENISS (European Nuclear Installations Safety Standards Initiative) au sein de FORATOM*

ALSO PRESENT / EGALEMENT PRESENTS

Mr / M. Leo Van Doesburg, European Affairs Director, European Christian Political Movement (ECPM) / *Directeur des affaires européennes. Mouvement politique chrétien européen* ;

Ms / Mme Marina Davidashvili, Senior Policy Officer, EPF – European Parliamentary Forum on Population and Development / *Le Forum parlementaire européen* ;

Mr / M. Nicola Speranza, Policy Officer, Federation of Catholic Family Associations in Europe/ *Fédération des Associations Familiales Catholiques (FAFCE)* ;

Mr / M. Philippe TOUSSAINT, Federation of Catholic Family Associations in Europe / *Fédération des Associations Familiales Catholiques (FAFCE)* ;

Ms / Mme Anje Wiersinga, Chair INGO WG Gender Perspectives in Democratic and Political Processes, International Alliance for Women (IAW) / *Présidente de l'OING Alliance internationale pour les femmes (IAW)* ;

Ms / Mme Monique BOUAZIZ, International Alliance for Women (IAW) / *Alliance internationale pour les femmes (IAW)*.

COUNCIL OF EUROPE STAFF / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Ms/ Mme Olivia HARTH, Trainee / *Stagiaire*, DG I, Secretariat of the Group of States against Corruption (GRECO) / *Secrétariat du Groupe d'Etats contre la Corruption (GRECO)*

**SECRETARIAT OF THE PARLIAMENTARY ASSEMBLY /
SECRETARIAT DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE**

PARLIAMENTARY ASSEMBLY / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Mr / M. Mark NEVILLE Head of the Private Office of the President of the PACE/
..... *Chef de Cabinet de la Présidente de l'APCE*
Mr / M. Francesc FERRER Deputy to the Head of the Communication Division /
..... *Adjoint au Chef de la Division de la Communication*

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / *Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable*

Ms / Mme Tanja KLEINSORGE Head of the Secretariat / *Cheffe du Secrétariat*
Ms / Mme Aiste RAMANAUSKAITE Secretary to the Committee / *Secrétaire de la commission*
Ms / Mme Maren LAMBRECHT-FEIGL Secretary to the Committee / *Secrétaire de la commission*
Ms / Mme Ayşegül ELVERİŞ Secretary to the Committee / *Secrétaire de la commission*
Ms / Mme Bogdana BUZARNESCU Principal Assistant / *Assistante principale*
Ms / Mme Françoise SCHIR Assistant / *Assistante*
Ms / Mme Carmen METTLING Europe Prize section / *Section Prix de l'Europe*